



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29

Présents : 17

Absents représentés : 12

Absent non représenté : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 29

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 mars 2025

Délibération n° DEL.2025-03-15

Don à l'association AFM TÉLÉTHON

Le 4 mars 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien.

Absents ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à DACQUIN Sébastien. CATON Samuel à LE PAVOUX Éric. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. FLEURIER-LEFORT Gaëlle à MERCIER Martine. GROSJEAN Yoann à MONDON Josiane. JORO Vincent à MIGNON Brigitte. LEGER Pauline à LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia à DUPLAIX Nathalie. MANIVERT Sonia à AILLOT Sonia. MEGHERBI Djamel à BAUDOIN Marie-Christine. PRUDENT Didier à GIRARD LEBRUN Sandra.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MONDON Josiane.

Rapporteur : Sandra GIRARD LEBRUN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL.2023-10-106 du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2023 relative à la tarification des ouvrages désherbés de la bibliothèque municipale « Marguerite Renaudat » pour la vente des ouvrages lors du Marché de Noël,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « culture, animations et jumelage » réunie le 16 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 18 février 2025,

Considérant que la commune de Saint-Germain-du-Puy a organisé une vente de livres dits « désherbés » au sein de sa bibliothèque et au profit de l'association AFM Téléthon le samedi 7 décembre 2024,

Le rapport de Sandra GIRARD LEBRUN au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'un don d'un montant de 576 Euros à l'association l'AFM Téléthon,
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

Josiane MONDON



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 5 mars 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>